

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 11 mai 2015, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers Robert LeBlanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier faisant quorum sous la présidence du maire, Christian Lacroix.

Assistance : Trois (3) personnes.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2015-05-161

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

2015-05-162

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert, en enlevant les points 7e) et 8c).

ADOPTÉE

2015-05-163

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 13 avril 2015 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2015-05-164

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 6 mai 2015, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 1^{er} avril 2015 au 30 avril 2015 au montant total de 14 503,94 \$, en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2015-05-165

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport annuel de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2014.

ADOPTÉE

2015-05-166

COMPTES

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :
 - a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2015, portant les numéros :

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- P1500043 à P1500059, pour un montant de 24 557,38\$;
- M1500144 à M150157, pour un montant de 11 469,18\$;
- L1500158 à C1500163, pour un montant de 7 461,26\$;
- C1500164 à L1500190, pour un montant de 35 090,30\$.

b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1500201 à D1500253 pour un total de 14 910,72\$ couvrant les périodes de paie se terminant les 4, 11, 18 et 25 avril 2015.

2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 23. La période de questions a porté sur le sujet suivant :

Demande au conseil pour étudier la possibilité de construire des entre-deux pour les chevaux (demande faite par des représentants de la Piste de course de Kiamika) : une demande de permis devra être complétée par un ou des représentants autorisés de la Piste de course et une réponse écrite leur sera envoyée. Ils demandent à ce que la municipalité fasse son possible pour émettre le permis, qu'elle considère cette construction comme une remise.

2015-05-167

COMPTE DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2015, portant les numéros :

- M1500019 à M1500022, pour un montant de 925,00\$;
- C1500023 à C1500033, au montant de 9 558,49\$;
- L1500034 à L1500037, pour un montant de 642,34\$.

b) Le registre de chèques de paie portant les numéros D1500002 à D1500006 au montant de 1003,07\$, couvrant la période de paie se terminant les 18 et 25 avril 2015.

2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2015-05-168

PÊCHE EN HERBE 2015-2016

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Faune du Québec a retenu le projet de la municipalité de Kiamika pour la tenue d'une journée de pêche dans le cadre du programme Pêche en herbe / Canadian Tire pour l'initiation de 20 jeunes à l'été 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'autoriser les dépenses relatives à l'organisation de cette journée qui aura lieu le 6 juin 2015, à la pourvoirie et camping Pimodan. Un montant de 200\$ est alloué pour les dépenses relatives à l'organisation de cet événement.

ADOPTÉE

11 mai 2015

6337

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-05-169

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-236 ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN POUR L'ANNÉE 2016

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Raymond Martin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-236 établissant les tarifs pour la Pourvoirie et Camping Pimodan pour l'année 2016.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-236 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2015-05-170

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-237 RÉGISSANT LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN POUR L'ANNÉE 2016

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-237 régissant la pourvoirie et camping Pimodan pour l'année 2016.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-237 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2015-05-171

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA PISTE DE COURSE DE KIAMIKA INC.

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu qu'une subvention de 2 000\$ soit accordée à la Piste de course de Kiamika inc. afin de les soutenir dans l'organisation de leurs activités et pour l'amélioration de leurs infrastructures. Cette subvention est conditionnelle au dépôt de leurs derniers états financiers et des factures relatives à l'amélioration de leurs infrastructures.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 2 000\$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-05-172

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE MOTONEIGE LES PANACHES DU LAC-DU-CERF INC.

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu qu'une subvention de 1000\$ par année, pour une période de trois (3) années, soit accordée au Club de motoneige Les Panaches du Lac-du-Cerf inc. afin de les soutenir dans l'organisation de leurs activités et pour l'amélioration de leurs infrastructures.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 1 000\$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-05-173 **EMBAUCHE DE MICHEL LEBLANC À TITRE DE JOURNALIER TEMPORAIRE – SAISON 2015**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de Michel Leblanc à titre de journalier temporaire au niveau des Travaux publics pour la saison 2015, pour environ 500 heures, pour la période s'étendant du 27 avril au 31 octobre 2015.

ADOPTÉE

2015-05-174 **ASSURANCES JONES – AJOUT D'AVENANTS OU DE PROTECTION D'ASSURANCES**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika autorise l'ajout de la couverture - Avenant C-21 (Loi C-21 – modification au Code criminel canadien), au coût de 1000\$ pour une limite de 100 000\$ par événement et de 250 000\$ par terme d'assurance.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika ne prendra pas les couvertures suivantes :

- 1) Garantie des inondations;
- 2) Assurance responsabilité civile des réservoirs pétroliers;
- 3) Garantie responsabilité civile pour le refoulement des égouts;
- 4) Assurance contre les tremblements de terre.

Il est, de plus, résolu qu'un montant maximal de 1 100\$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-05-175 **MANDAT À PIERRE-LUC BEAUREGARD ARCHITECTE POUR FAIRE UN PLAN ET UNE ESTIMATION PRÉLIMINAIRE POUR L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR À L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que Pierre-Luc Beauregard architecte soit mandaté pour faire un plan et une estimation préliminaires pour l'installation d'un ascenseur à l'Hôtel de ville de Kiamika, plan et estimation qui accompagneront une demande de subvention au Gouvernement du Québec.

Ce mandat est accordé pour la somme de 1 000\$, plus les taxes fédérale et provinciale. Il est, de plus, résolu qu'un montant maximal de 1 050\$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2015-05-176 **CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RELIANT LE RÉSEAU ET LE RÉSERVOIR – DIRECTIVES DE CHANTIER (CHANGEMENTS)**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu qu'au niveau de la construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau et le réservoir d'eau potable, que les directives de changements suivantes soient autorisées :

- Raccordement de l'entrée de service du propriétaire du terrain (installation d'une entrée de service à 3 mètres de la conduite principale – branchement temporaire du tuyau existant, au prix de 1007,19\$, taxes fédérale et provinciale incluses.
- Ajout d'un coussin de pierre nette entouré d'une membrane géotextile (découverte d'une section de sol argileux lors de l'installation de la conduite dans la partie boisée). Une soumission est attendue incessamment.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-05-177

AUTORISATION À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS À SIGNER ET SOUMETTRE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA LA DEMANDE DE CA AU MDDELCC-SABLIÈRE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'autoriser la firme d'ingénierie N. Sigouin Infra-Conseils à signer et soumettre, au nom de la Municipalité de Kiamika la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Il est, de plus, résolu de payer un montant de 1 687 \$ au ministre des Finances pour l'ouverture et l'analyse du dossier.

ADOPTÉE

2015-05-178

AUTORISATION DES TRAVAUX DE DÉFRICHAGE POUR DONNER ACCÈS À INSPEC-SOL POUR L'INSTALLATION DE 3 PIÉZOMÈTRES POUR LE PROJET DE LA SABLIÈRE SITUÉE SUR LE CHEMIN DU LAC KAR-HA-KON

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'autoriser les travaux de défrichage pour donner accès à Inspec-Sol pour l'installation de 3 piézomètres pour le projet de la sablière située sur le chemin du Lac Kar-Ha-Kon. Un montant maximal de 1 500\$, taxes fédérale et provinciale incluses est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

2015-05-179

ENGAGEMENT D'UN INGÉNIEUR FORESTIER POUR RÉALISER UN INVENTAIRE DES ARBRES À COUPER

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que Services Bioforêt soit engagé pour réaliser un inventaire des arbres à couper pour le projet de la sablière située sur le chemin du lac Kar-Ha-Kon, au taux horaire de 50\$, plus les frais de déplacement et les taxes fédérale et provinciale. Ce mandat comprend l'inventaire, la compilation et le rapport. Un montant de 1 000\$, taxes fédérale et provinciale incluses, est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

2015-05-180

PRÉSENTATION DE L'INVENTAIRE ACCOMPAGNÉ DE LA DEMANDE DE L'INGÉNIEUR FORESTIER À L'UGRN (DROITS À ACQUITTER POUR LE PERMIS DE COUPE DE BOIS)

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de présenter l'inventaire forestier réalisé par Services Bioforêt à l'UGRN pour la sablière située sur le chemin du Lac Kar-Ha-Kon.

La Municipalité de Kiamika s'engage à payer les droits afférents afin d'obtenir un permis de coupe de bois.

ADOPTÉE

2015-05-181

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À INSTALLER DES REPÈRES VISIBLES ET PERMANENTS AFIN DE DÉLIMITER L'AIRE D'EXPLOITATION DE LA SABLIÈRE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika s'engage à installer des repères visibles et permanents afin de délimiter l'aire d'exploitation de la sablière située sur le chemin du Lac Kar-Ha-Kon. Ces repères seront installés à tous les changements d'orientation du périmètre de la sablière. Il est, de plus, résolu que ces repères seront tous installés au plus tard un mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-05-182

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2015

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 30 avril 2015 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2015-05-183

FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT R-229 CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC – CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika transigera avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour le financement temporaire des travaux de construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau et le réservoir (règlement d'emprunt R-229). Le montant de l'emprunt temporaire est de 283 961\$ et le taux d'intérêts sur l'emprunt temporaire est de l'ordre de 3,35%, et l'emprunt sera contracté par tranches.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika paiera un montant d'environ 710\$ pour les frais d'ouverture du dossier.

ADOPTÉE

2015-05-184

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Kiamika adopte la politique d'assignation temporaire en date du 11 mai 2015.

ADOPTÉE

2015-05-185

ABROGER RÉOLUTION 2015-04-146 DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015 RELATIVE À L'ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'ENROBÉ BITUMINEUX DE TYPE EB-10S POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'abroger la résolution 2015-04-146 de la séance ordinaire du 13 avril 2015 relative à l'acceptation du document d'appel d'offres pour l'achat d'enrobé bitumineux de type EB-10S pour l'année 2015.

ADOPTÉE

2015-05-186

ABROGER RÉOLUTION 2015-04-147 DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015 RELATIVE AU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'ENROBÉ BITUMINEUX DE TYPE EB-10S POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'abroger la résolution 2015-04-147 de la séance ordinaire du 13 avril 2015 relative au lancement de l'appel d'offres pour l'achat d'enrobé bitumineux de type EB-10S pour l'année 2015.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-05-187 **ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14 POUR L'ANNÉE 2015 – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika accepte le document d'appel d'offres pour l'achat d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 pour l'année 2015 (Projet AOP-15-01), tel que dressé la directrice générale, en date du 11 mai 2015.

ADOPTÉE

2015-05-188 **ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPE EB-10S ET EB-14 POUR L'ANNÉE 2015 – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika autorise le lancement de l'appel d'offres pour l'achat d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 pour l'année 2015 (projet AOP-15-01). L'appel d'offres sera publié sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Clôture et lieu du dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée à l'attention du responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe :

Madame Josée Lacasse
Directrice générale
Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) J0W 1G0

Et ce, au plus tard, à 9 h 30, le 14 juillet 2015.

Date d'ouverture des soumissions : le 14 juillet 2015, à 9 h 35.

ADOPTÉE

2015-05-189 **CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DES DEUX MUNICIPALITÉS POUR UNE DURÉE D'UN AN (SAISON 2015-2016)**

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu qu'une entente intermunicipale soit conclue entre les municipalités de Kiamika et Lac-des-Écorces concernant l'appel d'offres pour l'entretien d'hiver des chemins des deux (2) municipalités pour la saison hivernale 2015-2016. La Municipalité de Kiamika sera la mandataire pour ladite entente.

Il est, de plus, résolu que le maire Christian Lacroix et la directrice générale, Josée Lacasse, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, ladite entente ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2015-05-190

ABROGER LA RÉOLUTION 2015-04-143 DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015 CONCERNANT LES INTERVENTIONS DES POMPIERS DANS LE SECTEUR DU LAC FRANÇOIS, QU'IL Y AIT DES VIES EN DANGER OU NON

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la résolution 2015-04-143 de la séance ordinaire du 13 avril 2015 concernant les interventions des pompiers dans le secteur du Lac François, qu'il y ait des vies en danger ou non, soit à toutes fins que de droits abrogée.

ADOPTÉE

2015-05-191

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE- RAPPORT ANNUEL 2014

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU QUE le rapport d'activités 2014 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Kiamika en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que le rapport d'activités 2014, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2015-05-192

RÉÉCRITURE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE- CHOIX D'UN SCÉNARIO D'OPTIMISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE PSM Gestion de Risques enr. est mandatée pour la réécriture du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QU' un de leurs mandats est de proposer aux municipalités de la MRC des scénarios d'optimisation des Services de Sécurité incendie;

ATTENDU QUE les scénarios d'optimisation suivants sont proposés par PSM Gestion de Risques enr. :

- 1) Statu-Quo (aucun changement au niveau des regroupements et de la gestion des Services de Sécurité Incendie (SSI));
- 2) Des regroupements de SSI gérés par délégation de compétences;
- 3) Des regroupements de SSI gérés par des régies intermunicipales;
- 4) Un SSI, Une MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu qu'au niveau des scénarios d'optimisation proposés, la Municipalité de Kiamika opte pour les regroupements de SSI gérés par délégation de compétences.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

VARIA

Des vérifications devront être faites auprès des propriétaires du 66, chemin de La Lièvre pour savoir s'ils projettent construire très prochainement, car cette maison est considérée comme très dangereuse.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2015-05-166 à 2015-05-168, 2015-05-171 à 2015-05-180 et 2015-05-183 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Josée Lacasse
Secrétaire-trésorière/directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 21 h 02. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2015-05-193

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21 h 03.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire